

Motion de MM. Roger Deneys et Sami Kanaan: «Introduction du vote électronique au Conseil municipal».

(ainsi amendée et renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 1999)

MOTION

Considérant que:

- le Grand Conseil envisage d'équiper la salle du Grand Conseil d'un système de vote électronique (PL 8033);
- le système actuel de vote n'est ni très rapide, ni très efficace (nécessité de recompter, de procéder à des «assis/debout»),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- déposer une demande de crédit pour la réalisation de ce système en collaboration avec les autorités cantonales;
- proposer des modifications du règlement du Conseil municipal pour permettre le vote électronique, en tenant compte des exceptions (cf. PL 8033, art. 86) et des modalités détaillées (id., art. 85);
- déposer une demande de crédit pour une participation de la Ville à la réalisation de ce système concernant le surcoût dû à la spécificité du vote électronique par le Conseil municipal.